

CHRS Regroupé
64 places



CHRS Stabilisation
19 places



CHRS Diffus
24 places



Service AVDL



Toit Solid'Air
21 places



CHAU Diffus
198 places



FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Service MNA Ardennes 2019



*Secourir
Accompagner
Reconstruire*

HUDA 2
81 places



CPH
30 places



CADA
95 places



Service MNA Ardennes
69 places



SOMMAIRE

SERVICE DES MINEURS ET MAJEURS NON ACCOMPAGNÉS DES ARDENNES

AVANT-PROPOS	3
PRÉSENTATION DU SERVICE	4
– Capacité d'accueil	
– Typologie du public accueilli	
– Modalités d'accueil	
– Typologie des personnes accueillies modalités d'accompagnement	
MISE EN PLACE DU SERVICE	10
– Les ressources humaines	
– La montée en charge des effectifs	14
– Le fonctionnement en diffus	17
– Dynamique de partenariats et réseaux	20
RETOUR SUR LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2019	21
– Le ramadan	
– Les vacances et la rentrée scolaire	22
– Expression des personnes accueillies	
– Principales manifestations de fin d'année	24
– Quelques données chiffres	25
PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2020	26
– Impulser une dynamique collective dans l'accompagnement	27
– Étoffer l'accompagnement autour du soin psychologique	
– Réflexion sur le parc locatif actuel	28

AVANT-PROPOS

Par Philippe WATTIER

Après une année pleine d'activités, il est nécessaire de dresser un premier bilan de notre activité en Ardennes.

Comme cela avait prévu, les jeunes Mineurs Accompagnés sont arrivés progressivement tout au long du premier semestre de l'année 2019. Au même rythme, l'équipe éducative s'est renforcée.

Depuis octobre, le service dispose de locaux adaptés situés dans le centre ville de Charleville.

Si cette montée en puissance est résumée en quelques mots, l'énergie déployée pour arriver à un tel résultat est exceptionnelle notamment concernant l'aménagement et parfois la réhabilitation des 24 logements mis à disposition des 69 jeunes accueillis.

A cet important travail, c'est ajoutés la mise en place de processus organisationnels indispensables à un bon fonctionnement de service.

De façon concomitante à cette période d'installation, le travail d'accompagnement éducatif et social a pu s'engager non sans mal dans certain cas.

Eu égard à leurs parcours, à leurs histoires, nombre de ces jeunes ont parfois du mal à accepter le cadre et les exigences de l'accompagnement. C'est à la fois normal, puisque nous sommes en présence d'adolescents qui, de surcroît, ont évolués dans une totale liberté durant toute la phase de leur exode et c'est en même temps le défi de l'intervention éducative et infine de leur intégration.

Les derniers mois de l'année 2019 sont à ce sujet plutôt encourageants. Les jeunes sont moins réfractaires au respect des règles notamment concernant les questions de rendu de justificatifs.

Beaucoup reste à faire dans cette acceptation du cadre, mais l'écriture de projets d'établissement durant le dernier trimestre de l'année 2020 devrait permettre d'entreprendre une première évaluation du fonctionnement du service et de dresser la listes des axes d'amélioration à envisager.

Comme elle s'y était engagée, la Fondation de l'Armée du Salut va donc continuer de structurer son établissement des Ardennes afin de répondre pleinement aux missions qui lui sont assignées en respectant pleinement ses valeurs.

Ce rapport d'activités dresse de façon claire et limpide les actions mises en place tout au long de l'année 2019 en nous offrant une photographie des publics accueillis et des principales activités mises en œuvre.

A tous les salariés de la Fondation de l'Armée du Salut dans les Ardennes, j'adresse tous mes remerciements pour leur engagement et leur implication dans leurs missions.

Je voudrais aussi exprimer toute ma gratitude aux partenaires, aux élus du Conseil Départemental des Ardennes, aux salariés de cette même collectivité, aux maires des villes de Charleville-Mézières et de Rethel d'avoir accepté notre implantation, aux associations, aux équipes d'enseignants des collèges et lycées pour leur concours et leur soutien de tous les instants.

PRÉSENTATION DU SERVICE

La Fondation de l'Armée du Salut, par son envie de développer des établissements et services permettant à des personnes de bénéficier de soutien physique, moral et financier, a répondu à un appel à projet courant juin 2018 pour l'ouverture d'un service de mineurs et majeurs non accompagnés.

La structure a, donc, ouvert ses portes le 10 décembre 2018 au sein du département des Ardennes et plus précisément au cœur des villes de Charleville-Mézières et Rethel. Ce service a pour vocation d'accueillir et d'accompagner 54 mineurs et 15 jeunes majeurs non accompagnés soit un effectif de 69.

La prise en charge par l'Armée du Salut fait suite à un premier accueil au sein du Foyer Départemental de l'Enfance des Ardennes. Ils sont, alors, accueillis dans des appartements allant d'une à cinq places. L'installation des logements est effectuée en amont de leur arrivée (Cuisine équipée, salon aménagé, chambre rangée, lit arrangé, etc.) afin de leur offrir un accueil bienveillant. Un professionnel est missionné pour l'accueillir et l'accompagner faire ses premières courses.

Les mineurs et majeurs sont accompagnés tout au long de leur affectation au sein de l'Armée du Salut par des travailleurs sociaux.

Ainsi, l'équipe pluri-professionnelle les accompagne dans le cadre de la Santé, de la Scolarité et de la régularisation de leur situation administrative tout en adoptant une posture éducative et bienveillante visant à développer leur autonomie ainsi que leur intégration sur le territoire français.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

L'autorisation délivrée par le Conseil Départemental des Ardennes permet à la Fondation de l'Armée du Salut des Ardennes d'accueillir 54 jeunes mineurs et 15 jeunes majeurs non accompagnés, âgés de 15 à 19 ans.

L'accroissement rapide du nombre de majeurs et l'absence de fluidité due au blocage de la préfecture dans la régularisation des situations a conduit à ce que les répartitions soient réévaluées.

En ce sens, le 5 novembre 2019 lors d'un COPIL avec le Conseil Départemental, les échanges ont permis d'acter un lissage de l'agrément pour 69 places mineurs et majeurs sans tenir compte des ratios en maintenant le budget préétabli pour 54 mineurs et 15 majeurs.

MODALITÉS D'ACCUEIL

La spécificité du service réside dans la nature de l'accueil. En effet, les personnes accueillies sont hébergées dans un parc de 24 appartements en diffus sur le territoire des Ardennes. La répartition géographique sera précisée ultérieurement.

Dans la majorité des cas, les appartements sont partagés et chaque personne accueillie dispose d'un espace individuel fermant à clef avec des rangements prévus pour ses affaires personnelles. Le parc de logements mis à disposition par l'Armée du Salut permet d'effectuer des accueils allant d'un à cinq jeunes.

La cuisine, salle de séjour et sanitaires sont partagés.

Pour les entretiens, la logistique et l'accueil du public en journée, le service dispose d'un local administratif de 177m² ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 voir 17h30 et le reste du temps (17h30-20h30 et les weekends) est dédié aux visites à domiciles et activités diverses avec les personnes accueillies.

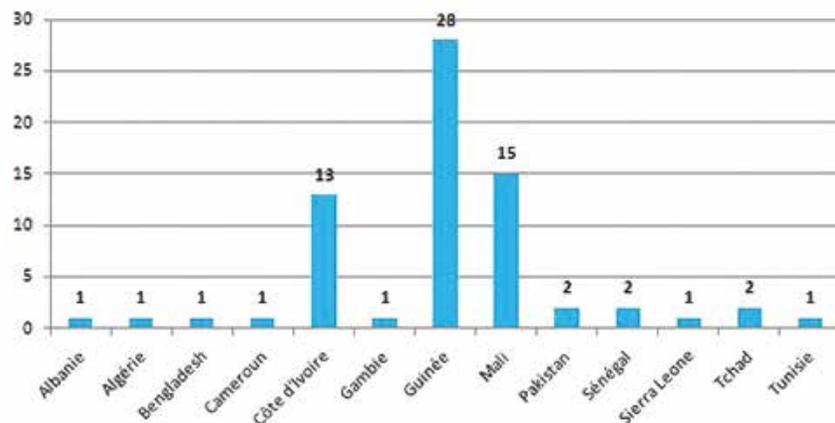
Le Service MNA dispose d'un roulement d'astreinte afin d'assurer une continuité 7j/7 et 24h/24.

TYPOLOGIE DES PERSONNES ACCUEILLIES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Le quotidien des jeunes pris en charge au sein du Service MNA de la Fondation de l'Armée du Salut est rythmé par la dynamique d'intégration rassemblant différents items dont la santé, la scolarité, la régularisation administrative, la participation à la vie sociale (sport, culture, loisirs, etc.) et l'acquisition d'une autonomie suffisante pour prendre son indépendance.

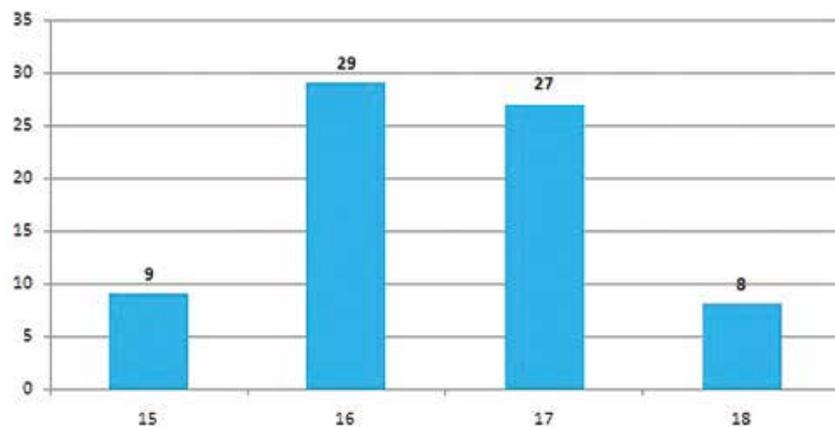
SANTÉ

PAYS D'ORIGINE DE NAISSANCE DES MNA



La majorité des jeunes provient de l'Afrique de l'Ouest (Guinée, Mali, Côte d'Ivoire). Cela représente 81% de l'effectif.

AGE DES JEUNES ACCUEILLIS EN 2019



Quant à la moyenne d'âge des jeunes accueillis en 2019, elle est de 16,46 ans. Sachant que la majorité ont entre 16 et 17 ans au cours de la majeure partie de l'année.

Le service par ses principes et obligation d'établissement médicosocial a pour objectif de garantir la bonne santé des mineurs et majeurs. Pour cela, dès son ouverture, et même avant, le service a reçu le concours bénévole d'un médecin traitant. Il s'agit du Docteur TAYAC, qui s'est proposée volontairement pour suivre la totalité des 69 jeunes accueillis. Cette collaboration s'entend par des liens directs avec le docteur, des mises à jour sur la situation médicale des jeunes, un suivi détaillé et approfondi. A cela, s'est ajouté en cours d'année, une présence physique pour les salariés lorsqu'ils en ont ressenti le besoin. Le Docteur TAYAC s'est rendue disponible afin de venir expliquer les maladies contractées par les jeunes, celles transmissibles et contagieuses, ou non. Cela permet un cadre médical plus serein, et des avis médicaux précieux transmis. Les jeunes n'ont pas connaissance du docteur physiquement, car son cabinet est situé à Vrigne-aux-Bois, ce qui représente une distance beaucoup trop longue pour les consultations.

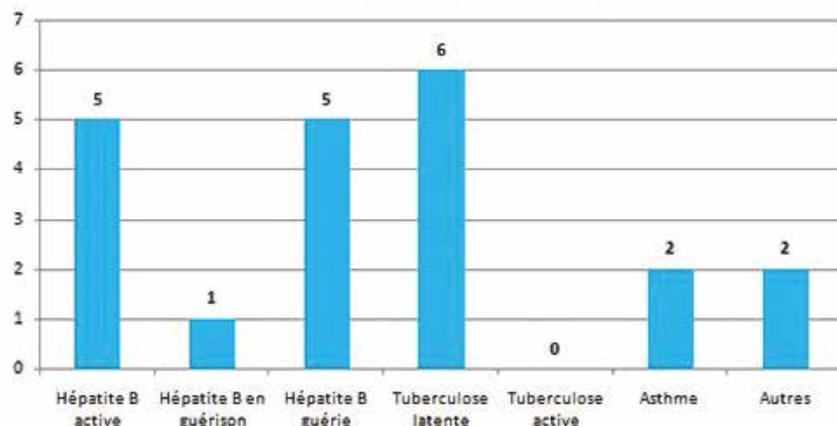
Le Docteur TAYAC a, également, été sollicitée dans le but d'aider le service à trouver des médecins traitants pour les jeunes.

Un carnet de Santé nommé Pass Santé a été élaboré par le Conseil Départemental des Ardennes en lien avec les prestataires MNA du département et le médecin référent de l'Aide Sociale à l'Enfance, le Docteur HEMMERLING. Ce dernier a fait l'objet d'une évaluation reposant sur les différents retours des professionnels et des jeunes après plusieurs mois d'utilisation.

Dès l'admission d'un jeune mineur ou majeur au sein de la Fondation de l'Armée du Salut, un rendez-vous est fixé au Centre Gratuit d'information, de Dépistage et de Diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles (CeGIDD) ainsi qu'au Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT).

Les demandes de carte de sécurité sociale sont effectuées en lien étroit avec le Conseil Départemental en sa qualité de responsable légal. De même pour les Complémentaires de Santé Solidaire.

MALADIES CONNUES DES MNA EN 2019



En début d'accompagnement les jeunes ont tendance à solliciter les urgences pour chaque petit souci de santé (rhumes, maux de tête, etc.). Un travail a été entamé sur ce versant en recherchant et en attribuant un médecin traitant à l'ensemble des personnes accueillies et en intensifiant la relation avec ces derniers.

MÉDECIN TRAITANT PAR APPARTEMENT

Charleville-Mézières	
Médecin traitant	Appartement
Dr. DARKAOUI	72 rue du 11 Novembre
	55 Ronde couture
	13 Pivoines
	31 Dehuz
	28 Bruxelles
	3 Vieille meuse
	8 rue Muguet
	1 Couronne Champagne
Dr. MAHAVORY	5 ter Champagne

Rethel	
Médecin traitant	Appartement
Dr. SZCZUROWSKI	3 rue Champagne
	6 rue Champagne
	6 rue Lorraine
	1 rue Maréchal Leclerc
	1 rue Maréchal juin - apt 8
	1 rue Maréchal juin - apt 7

Charleville-Mézières

Médecin traitant	Appartement
Dr. CHEVALIER	3 Pivoines
	5 Champagne
	64 boulevard Vincent auriol
	77 rue Ferroul
	37 Dehuz
	4 cour Jonquette
Dr. PARIZEL	38 Dehuz
Dr. PELLER	Eva Thomé
Dr. PHILIPPE	3 cour Jonquette
	Thiemo Amadou BARRY

L'objectif de l'année 2020 est de trouver un moyen de répondre à la problématique psychologique des jeunes que l'on accueille. En effet, ils sont très réfractaires au suivi psychologique et notre mission est de trouver comment contourner cette difficulté et trouver un professionnel permettant d'entamer un réel travail autour de cette question. L'approche EMDR semble être appropriée aux multiples traumatismes qu'ils ont subi de par leur parcours migratoire.

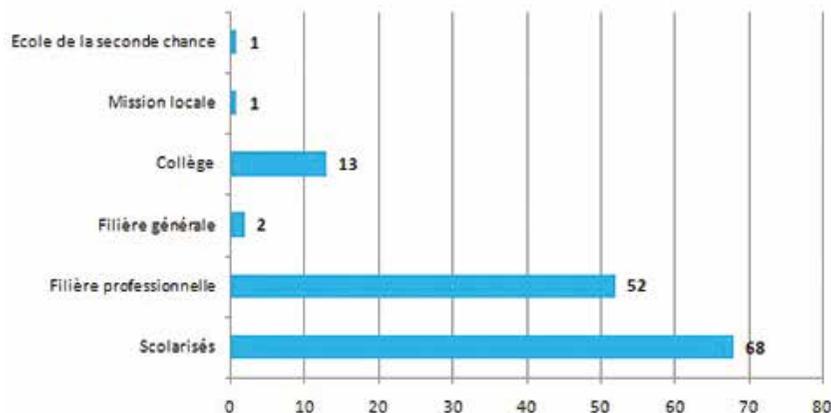
SCOLARITÉ

La sollicitation du Centre d'Information et d'Orientation est la première étape dans le parcours du jeune lors de son accueil au sein du Service MNA.

En ce sens, le CIO se charge de trouver une affectation possible pour le jeune en question.

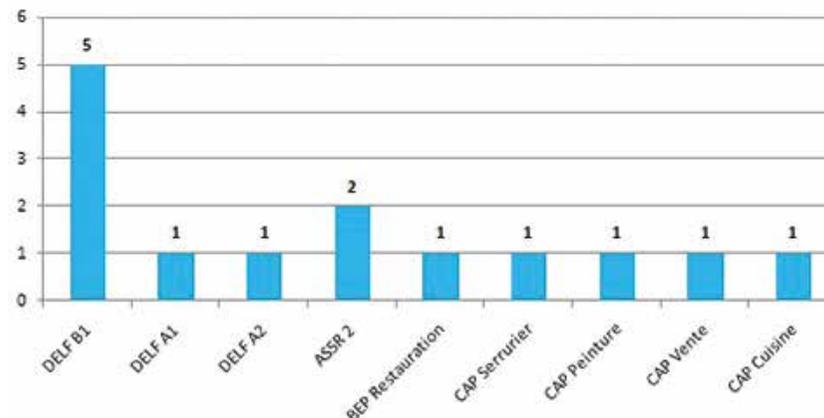
La scolarité est un impondérable dans le parcours d'intégration et dans l'apprentissage de la langue et de la culture française.

SCOLARITÉ



En cette fin d'année 2019, sur l'effectif de 69 jeunes mineurs et majeurs, 68 sont scolarisés et 1 est en attente d'affectation par le CIO.

DIPLOMES OBTENUS EN 2019



Nous dénombrons 14 diplômes obtenus lors de la fin d'année scolaire 2019. Les jeunes n'éprouvent aucune difficulté à poursuivre l'apprentissage d'un autre métier ou d'une spécialisation à la suite de l'obtention d'un diplôme.

Les travailleurs sociaux accompagnent l'ensemble des jeunes dans l'aide aux devoirs et dans le suivi de la scolarité (absences, difficultés, sorties, rencontres avec les professeurs, mise à jour des besoins en matériels).

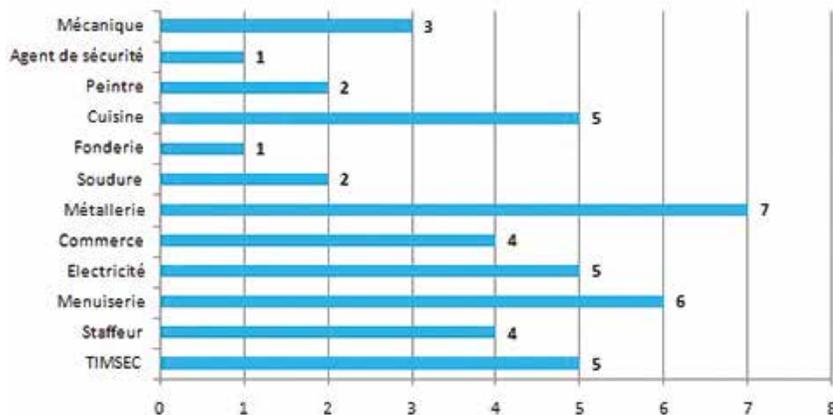
Dans l'ensemble, les jeunes montrent une réelle envie de réussir à l'école et font preuve d'investissement dans les différents apprentissages. Ils sont désireux d'apprendre et de développer des compétences dans leur domaine respectif.

Une minorité, tout de même, multiplie les absences et les retards injustifiés. Des rappels sont faits très régulièrement et ils sont avertis de ce qu'ils encourent à ne pas respecter ce cadre.

Encore trop souvent pour cette même minorité, les rhumes ou maux de tête sont prétextes à ne pas se rendre à l'école.

Soulignons-le, cela concerne peu de jeune puisque la plupart sont conscients de l'importance d'investir la scolarité. Ils apprennent vite et se montrent persévérants.

FILIÈRES D'AFFECTATION EN 2019



La plupart des jeunes intègrent des filières professionnalisantes. Le plus grand nombre se trouve en métallerie et en menuiserie et suivent les métiers en lien avec la cuisine et l'électricité.

ALIMENTATION

L'alimentation constitue un élément central de l'accompagnement mené par les travailleurs sociaux.

Une allocation alimentaire de 90€ à raison de deux fois par mois est distribuée à chaque mineur, le 1^{er} et le 16 de chaque mois.

La totalité des jeunes mineurs et majeurs sont inscrits à la cantine scolaire et ce dans le but de garantir une intégration totale et un équilibre alimentaire fiable.

La gestion de cette allocation est complexe tant par la quantité d'argent liquide à manipuler (2 fois 4860 €).

Il a été difficile de faire comprendre aux jeunes mineurs l'importance de justifier tous leurs achats alimentaires.

Toute modification à ce sujet est très compliquée à faire entendre et engendre rapidement un mouvement de revendications collectif au sein même du service.

Une nouvelle organisation a été pensée sur le deuxième semestre 2019 et semble porter ses fruits comme en témoigne le tableau « gestion de l'allocation alimentaire » ci-dessous.

Les jeunes mineurs qui ne rapportent pas les justificatifs comme le stipule le règlement, s'expose à diverses formes de sanctions. La première étape, au-delà de la reprise éducative par le référent, la cheffe de service ou le directeur adjoint, c'est d'accompagner le jeune en question faire les courses avec lui afin de contrôler ses achats mais aussi de l'épauler dans la réalisation de ses courses d'un point de vue purement éducatif (quantité, produits, partage d'expériences, etc.).

Si récidive, il sait qu'il s'expose à voir son allocation diminuée car il ne justifie pas de la dépense précédente. Nous constatons une nette amélioration à la fin de l'année 2019 et une compréhension des règles de la part des personnes accueillies.

Ce sujet nécessite, toutefois, un rappel permanent et une rigueur implacable.

D'une manière générale tout ce qui touche à l'argent que ce soit l'allocation alimentaire, la vêtue ou l'argent de poche, cela est sujet à des moments de tension entre les jeunes et les professionnels. Ce sont des temps où la reprise éducative et le rappel au respect des règles sont permanents.

La circulation de liquide nous a, également, amené à penser une nouvelle organisation afin de sécuriser l'argent. Par conséquent, un coffre-fort à la banque caisse d'épargne est à disposition de l'Armée du Salut des Ardennes pour y stocker la liquidité.

GESTION ALLOCATION ALIMENTAIRE

Période	Argent sortie	Retour justificatifs	Ecart	En %	Commentaires
15/06 au 30/06/19	4 770,00 €	4 594,36 €	175,64 €	-3,68%	
01/07 au 15/07/19	4 770,00 €	4 033,21 €	736,79 €	-15,45%	
16/07 au 31/07/19	4 590,00 €	3 822,29 €	767,71 €	-16,73%	
01/08 au 15/08/19	4 572,00 €	4 115,81 €	454,19 €	-9,98%	
16/08 au 31/08/19	4 572,00 €	4 085,90 €	486,10 €	-10,63%	
01/09 au 15/09/19	4 680,00 €	4 266,68 €	413,32 €	-8,83%	
16/09 au 30/09/19	4 590,00 €	4 528,75 €	61,25 €	-1,33%	Renforcement du contrôle
01/10 au 15/10/19	4 650,00 €	4 645,21 €	4,79 €	-0,10%	Mise en place de la nouvelle organisation
16/10 au 31/10/19	4 410,00 €	4 406,01 €	3,99 €	-0,09%	
01/11 au 15/11/19	4 410,00 €	4 405,60 €	4,40 €	-0,10%	
16/11 au 30/11/19	4 410,00 €	4 398,34 €	11,66 €	-0,26%	
01/12 au 15/12/19	4 050,00 €	4 003,51 €	46,49 €	-1,15%	2 jeunes mineurs ont été reçu par CDS et DA pour un avertissement
16/12 au 31/12/19	4 050,00 €	4 050,00 €	0,00 €	0,00%	

RÉGULARISATION ADMINISTRATIVE ET AUTONOMIE

La régularisation administrative est rythmée par la préfecture des Ardennes. Depuis la fin du deuxième semestre 2019, un nouveau préfet a pris ses fonctions et nous constatons une réelle avancée dans la relation d'échanges avec la préfecture.

Les professionnels du service MNA déposent les documents administratifs en possession des jeunes mineurs et majeurs auprès du référent fraude au niveau de la préfecture des Ardennes dans le but qu'il puisse effectuer les recherches nécessaires à la vérification de l'exactitudes des documents.

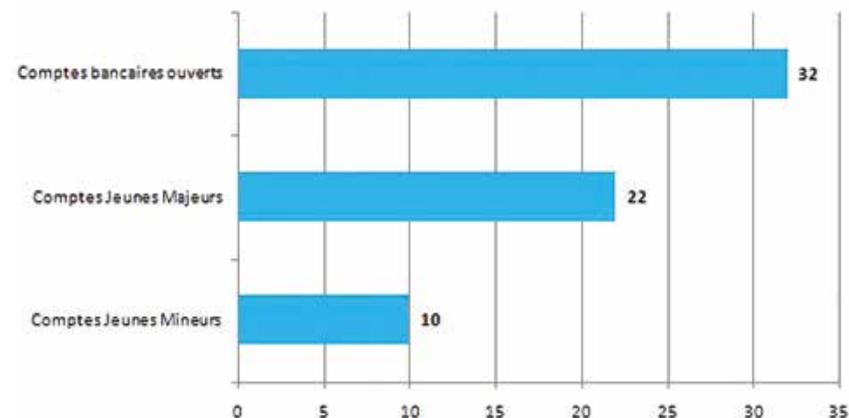
Des « voyages » à Paris aux Ambassades sont orchestrés en moyenne une fois par mois dans le cadre des démarches visant à la régularisation des personnes accueillies. Dans le chapitre « quelques données chiffrées » de ce rapport d'activités, un chiffrage sera mis en lumière des différents retours en matière de Titre de séjour.

La régularisation est une composante importante dans la vie du jeune MNA, il va rythmer son quotidien et souvent envahir ses idées au risque de ne plus pouvoir se concentrer sur autre chose, notamment la scolarité. Ce sentiment grandit à l'approche de la majorité.

L'acquisition d'un récépissé de titre de séjour est le début de l'autonomie et permet d'envisager un après l'Armée du Salut en lien avec les professionnels des Maisons des Solidarités pouvant ensuite assurer le relais en termes d'accompagnement.

L'ouverture de compte est, également, une étape essentielle à l'acquisition d'autonomie notamment sur le volet financier. En effet, les allocations jeunes majeurs peuvent, ainsi, être versées sur les comptes individuels de chaque majeur et confère davantage d'autonomie.

OUVERTURES DE COMPTES BANCAIRES



ÉVÉNEMENTS INDESIRABLES

Très peu d'événements indésirables viennent marquer l'année 2019. Il semble important de notifier, cependant, une forte solidarité entre les jeunes dans le positif comme dans le négatif lorsqu'il s'agit de revendication à l'égard du service et des prises de décision. Une revendication peu contrôlée et qui peut parfois se montrer à la limite du respectable. Celle-ci intervient, principalement, lorsque l'on touche aux acquis en lien avec l'argent liquide.

Ci-après, un graphique tiré des statistiques AGEVAL où l'on prend soin d'intégrer l'ensemble des incidents.



Statistiques des déclarations

Événements indésirables

Filtres

Vous visualisez les déclarations

- qui concernent la période du 01/01/2019 au 31/12/2019
- qui sont associées à l'établissement I - Le nouvel Horizon - Service MNA



MISE EN PLACE DU SERVICE

La prise en charge des jeunes mineurs et majeurs non accompagnés ne sera pas envisageable sans la constitution d'une équipe pluri-professionnelle. La force de cette équipe réside dans son hétérogénéité de parcours professionnels qui confère une complémentarité naturelle. Cette équipe a dû faire preuve d'adaptation en un minimum de temps liée à ce que demande la construction d'une nouvelle offre de service sur le territoire.

LES RESSOURCES HUMAINES

LES ENTRÉES DES SALARIÉS

L'arrivée des salariés s'est tenue de manière échelonnée en prenant en compte la montée en charge de l'accueil des jeunes mineurs et majeurs non accompagnés.

Janvier 2019

- Stéphane BINSE, *Moniteur Éducateur*
- Laura MAUFROY ESKAROUS, *Conseillère en Économie Sociale et Familiale*
- Éline BEVIÈRE, *Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale*

Février 2019

- Angélique NIEUPORT, *Monitrice Éducatrice*

Mars 2019

- Slimane HASNAOUI, *Éducateur Spécialisé*
- Mustapha DJEBEL, *Moniteur Éducateur*

Avril 2019

- Marion ALLAIRE, *Cheffe de Service Éducatif*
- Frédéric RIDEAU, *Comptable*

Mai 2019

- Thierry LEMOINE, *Éducateur Spécialisé*

Juillet 2019

- Bob THOUÉ, *Directeur Adjoint*
- Jackie DAMPERON, *Technicienne en Intervention Sociale et Familiale*
- Jason MAILLOT, *Éducateur Spécialisé*

La campagne de recrutement pour les postes restant a, donc, pris fin au mois de Juillet et permettant au service d'être à effectif complet. Le choix a été fait de geler le troisième poste de TISF le temps de la montée en charge des effectifs et de l'évolution du service sur l'année 2019.

En ce qui concerne le poste d'ouvrier de maintenance (0.5 ETP), le choix s'est porté sur l'intervention d'un prestataire de service extérieur afin d'effectuer l'entretien des locaux.

LES SORTIES DES SALARIÉS

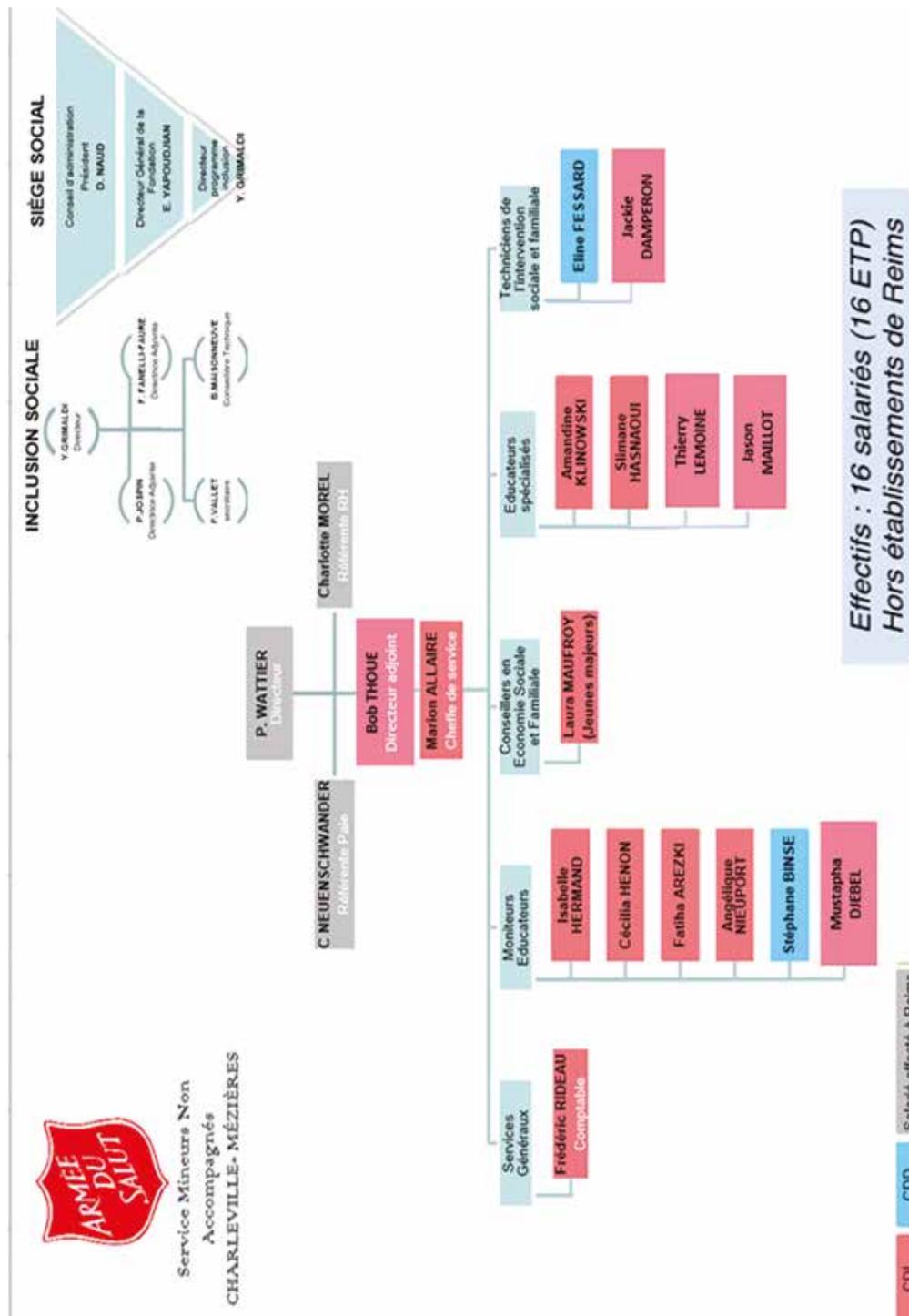
Au cours de l'année 2019, 5 salariés ont quitté le service des mineurs et majeurs non accompagnés soient :

- Sandrine CHRIST, *Aide-Comptable*
- Benjamin POU CET, *Éducateur Spécialisé*
- Léa HERBIN, *Éducatrice Spécialisée*
- Cloé VIEIRA DA SILVA, *Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale*
- Frédéric GILLET, *Chef de Service Éducatif, le 26 mars 2019*

A noter qu'une réorganisation s'est effectuée à la suite de ces différents départs. En ce sens, la Cheffe de Service Administrative initialement recrutée dans l'attente d'un Directeur Adjoint a endossé les fonctions de Cheffe de Service Éducatif.

ORGANIGRAMME

Au 31 décembre 2019, 14 salariés sont en CDI et 2 en CDD. Cependant, l'annonce a été faite que les professionnels en CDD seront embauchés en CDI à la fin de leur contrat à durée déterminée.



Salarié	Poste	URIOPSS - Parcours des jeunes de 16 à 25 ans dans les Ardennes changeons les pratiques	FADS siège - Formation MNA	Moi, manager de proximité	DESAUTEL - Formation incendie sur feux réels - extincteurs - session 2	APAVE - Habilitation électrique	FADS siège - La visite à domicile	Action sociale - Mineurs non accompagnés
		10/05/2019	04 et 05/06/2019	14/06/2019	03/12/2019	03 et 04/12/2019	14/05/2019	08/02/2019
ALLAIRE Marion	CDS	1	2	1				
AREZKI Fatiha	ME				1			
BE VIERE Eline	TISF	1					1	
BINSE Stéphane	ME					2		
DAMPERON Jackie	TISF							
DJEBEL Mustapha	ME							
GILLET Frédéric	CDS							1
HASNAOUI Slimane	ES				1			
HENON Cécilia	ME							
HERMAND Isabelle	ME				1			
KLINOWSKI Amandine	ES				1			
LEMOINE Thierru	EJE					2		
MAILLOT Jason	ES				1			
MAUFROY ESKAROUS Laura	CESF	1						
NIEUPORT Angélique	ME				1	1		
RIDEAU Frédéric	Comptable							
THOUE Bob	DA							

L'équipe a, également, pu bénéficier d'une rencontre avec un service MNA de Belgique (FEDASIL) le mercredi 2 octobre 2019 au sein de nos locaux. Cela nous a permis de bénéficier d'un réel retour d'expériences. Les contacts sont d'ailleurs amenés à s'amplifier avec une visite sur site possible au cours de l'année 2020.

LA REATTRIBUTION DES TACHES

L'accroissement de l'équipe pluridisciplinaire a nécessité que les contours de chacun soient redessinés et a engagé une réflexion collective en ce sens. Des séquences de groupes de travail ont été mis en place à compter de septembre 2019 traitant notamment les thématiques suivantes :

- Situation administrative des usagers
- Missions par poste et organisation du temps de travail
- Organisation de l'accompagnement sur le Sud Ardennes (Rethel)

Dans cette dynamique des pôles de suivi ont été constitués dans le but de garantir l'efficacité de l'accompagnement.

Pôles de suivi	Listing non exhaustif	Personnes ressources
Santé	Suivi vaccinations, opérations chirurgicales, ophtalmologie, médecin traitant, suivi maladies contractées, suivi traitements et ordonnances, ouverture des droits sécu, mise à jour tableau, etc.	Fatiha AREZKI
		Eline BEVIERE
Scolaire	Suivi dossiers, EDT scolaire, absences, inscription, mise à jour tableau, etc.	Angélique NIEUPORT
		Mustapha DJEBEL
Sud-Ardennes	Référénts bureaux, interventions sociétés, suivi des nouveaux arrivants, liens avec partenaires territoires, abonnements trains/bus, etc.	Jason MAILLOT
		Thierry LEMOINE
Loisirs et culture	Liens associations culturelles et sportives, recherches d'avantages, de places, de partenaires, licences, etc.	Stéphane BINSE
		Jackie DAMPERON
Situation administrative	Régularisation (passeport, carte consulaire, jugement supplétif, acte de naissance, etc.) rendez-vous ambassade, et dépose de papier pour vérification), mise à jour tableau, etc.	Slimane HASNAOUI
		Cécilia HENON
		Amandine KLINOWSKI
		Isabelle HERMAND
Rapport éducatif	Appui en lien avec les rapports éducatif, CIM, Ageval, etc.	Laura MAUFROY
Projet Studio Musique	Nuit de la Philanthropie	Mustapha DJEBEL

Les missions des TISF ont suscité davantage de questionnement et un socle de mission a pu être mis en place :

ACCOMPAGNEMENT SUR LA TENUE DU LOGEMENT

- Gérer les stocks des produits d'entretien (Établir un tableau de suivi et de prévision)
- Garantir le suivi des tâches ménagères et sa répartition (Établir un tableau de suivi)
- Veiller au respect des sorties des ordures ménagères et au tri-sélectif
- Garantir le respect des différentes consignes de sécurités liées au logement (Procéder aux affichages nécessaires)
- **S'inscrire dans une démarche éco-responsable et transmettre les bons gestes aux usagers**

ACCOMPAGNEMENT SUR LA GESTION DU LINGE ET DE L'HYGIÈNE CORPORELLE

- Veiller à la juste utilisation du lave-linge et sèche-linge et des produits afférents (Procéder aux affichages utiles)
- Mettre en place un roulement et suivi du changement des linges de lit, draps de bain, etc.
- Gérer les stocks des produits relatifs à l'hygiène corporelle (Établir un tableau de suivi et de prévision)
- Sensibiliser les usagers aux quantités utiles afin d'éviter les excès (création d'un kit hygiène en date du 29 août 2019)
- **S'inscrire dans un cadre offrant des prestations hôtelières aux usagers afin de garantir un accueil soigné de façon permanente**

Pour se faire, chaque TISF est référente de 12 appartements comme indiqué dans le tableau qui suit :

Référents des logements	Techniciennes de l'intervention Sociale et Familiale	
Eline BEVIERE	31 rue Léon Dehuz	Charleville-Mézières
	4 cour de la Jonquette	
	38 rue Léon Dehuz	
	3 rue des Pivoines	
	13 rue des Pivoines	
	29 rue des Pivoines	
	77 rue Ferroul	
	55 rue de la Ronde Couture	
	64 bd Vincent Auriol	
	1 rue du Maréchal Juin apt 7	
1 rue du Maréchal Juin apt 8		
6 rue de Champagne		
Jackie DAMPERON	11 rue Eva Thomé	Charleville-Mézières
	5 ter rue de Champagne	
	28 rue Robert Bruxelles	
	72 rue du 11 Novembre	
	3 rue de la Vieille Meuse	
	3 cour de la Jonquette	
	1 bd Couronne Champagne	
	5 rue de Champagne	
	37 rue Léon Dehuz	
	1 rue du Maréchal Leclerc	Rethel
3 rue de Champagne		
6 rue de Lorraine		

Un travail a, également, été amorcé afin de différencier les missions des moniteurs éducateurs et des éducateurs spécialisés. Pour l'instant, les références éducatives sont plus importantes chez les éducateurs.

Le poste de Stéphane BINSE a, quant à lui, fait preuve d'innovation. Ce dernier n'a aucune référence et consacre son temps auprès de l'ensemble des personnes accueillies sans distinction et multiplie les actions collectives et sportives. Il est en charge de l'ensemble de l'organisation des différentes manifestations à conduire dans ce cadre tout au long de l'année.

LA MONTÉE EN CHARGE DES EFFECTIFS

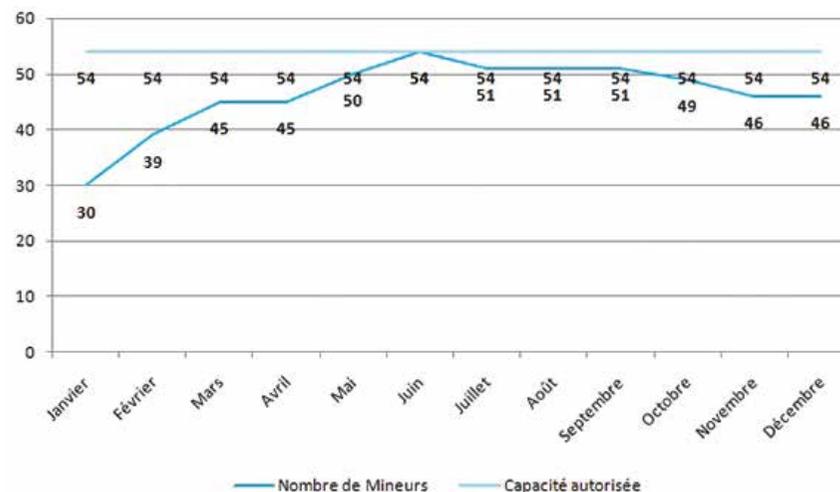
La montée en charge des effectifs s'est faite en adéquation avec l'acquisition des logements sur les territoires respectifs de Rethel et de Charleville-Mézières et de l'arrivée échelonnée des professionnels.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DES JEUNES MINEURS

En Janvier 2019, le Service MNA compte 30 mineurs et son activité a continué de croître sur la période allant de janvier à juin 2019. La capacité autorisée de 54 mineurs est alors atteinte.

A compter de juin 2019, le nombre de mineurs diminuent progressivement en lien avec le passage à la majorité des jeunes que nous accueillons.

En novembre 2019, le service compte 45 mineurs pour une habilitation de 54 places. C'est à cet instant, plus précisément le 5 novembre 2019 lors d'un COPIL avec le Conseil Départemental que nous actons de maintenir le budget alloué à 54 mineurs et 15 majeurs malgré l'importante augmentation de majeurs, 24 en fin d'année.



ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DES JEUNES MAJEURS

Les premiers accueils concernant les majeurs se sont effectués sur la période de mai 2019. Ensuite, le service a connu une augmentation fulgurante du nombre de majeurs dépassant ainsi la capacité autorisée initialement. Celle-ci est principalement dû au passage des jeunes mineurs à l'âge « Adulte ».



Le nombre important de majeurs a nécessité de penser une organisation différente et d'adapter les pratiques de chacun. En effet, le ratio d'accompagnement n'est pas identique, 1 pour 15 lorsqu'il s'agit de jeunes majeurs. Par conséquent, il a fallu épauler la Conseillère en Économie Sociale Familiale dans le but d'appréhender au mieux les particularités de la prise en charge de ces jeunes adultes.

Il semble crucial de préciser que l'accompagnement est différent de celui mené auprès des jeunes mineurs mais n'en est pas moins complexe et dense.

Aussi, pour structurer cette prise en charge spécifique, un travail de fond a été mené avec Marie-Noëlle BREMONT, Responsable de la Mission Enfance Parentalité Protection de l'Enfance pour fixer les modalités des Contrats Jeunes Majeurs de Rethel. Ce temps de réflexion a débuté le 16 octobre 2019. De manière conjointe, nous avons convenu le cadre suivant :

SITUATION DU JEUNE MAJEUR

- Une note doit être rédigée et envoyée à la MDS concernée pour chaque changement de situation (changement d'appartement sans oublier d'indiquer le nouveau montant du loyer et le nombre de résident, changement de scolarité, etc.) en lien avec la cheffe de service éducatif ;
- Établir des quittances de loyers à chaque fois que le jeune paie son loyer (se rapprocher du comptable) ;

RÉDACTION DU CONTRAT JEUNE MAJEUR

- La demande de CJM doit être envoyée 1 mois avant échéance de la majorité, donc penser à le transmettre bien avant à la cheffe de service éducatif avec le directeur adjoint en copie ;
- La 1ère demande de CJM doit retracer l'ensemble du parcours du jeune ;
- Retracer aussi le parcours scolaire et/ou professionnel du jeune depuis son arrivée en France et joindre les bulletins scolaires au rapport ;
- Préciser l'absentéisme scolaire et le projet scolaire et/ou professionnel
- Chaque CJM doit être visé par la cheffe de service éducatif et co-signé par le rédacteur ;
- Nom, prénom, date de naissance et lieu de naissance du jeune
- Indiquer l'adresse exacte et précise du jeune (N° d'appartement), le montant du loyer global et le nombre de personnes partageant l'appartement ;
- Préciser le type d'abonnement de transport en commun ;
- Convention pour les jeunes sans RIB renouvelée à chaque CJM et la transmettre avec le CJM, les dates seront inscrites lors de la réalisation du CJM par la responsable MEPPE, pensez à la faire signer par le Directeur Adjoint en amont ;
- Éviter les copier-coller et privilégier les éléments factuels avec les dates
- Préconisations : mettre les axes de travail à mener à bien dans le cadre du CJM (qu'est-ce que l'on va entreprendre avec le jeune en termes d'accompagnement) justifiant au final la mise en place d'un CJM ;
- Indiquer de manière factuelle et datée l'ensemble des RDV liés à la santé, RDV vaccinations, etc. ;
- Indiquer si le jeune perçoit une allocation en lien avec un apprentissage ;
- Indiquer si le jeune possède un RIB.

POUR LE RENOUELEMENT DU CJM

- Rapport à transmettre 15 jours avant l'échéance du CJM à la MDS donc penser à le transmettre bien avant à la cheffe de service éducatif avec le directeur adjoint en copie ;
- Préconisations : mettre les axes de travail à mener à bien dans le cadre du CJM et demander le renouvellement;
- L'ossature du rapport reste la même, pas besoin de retracer le parcours du jeune ;
- Étoffer et mettre en lumière les actions mises en place par les travailleurs sociaux dans le cadre de l'accompagnement du jeune majeur ;
- Préciser le parcours scolaire, notes, absences, bulletins ;
- Indiquer l'avancement ou non de la situation administrative avec précision ;
- Préciser les axes qui ont été travaillés et ceux envisagés dans la poursuite du CJM ;
- Préciser si le jeune est à jour dans le paiement de ses loyers ;
- Indiquer de manière factuelle et datée l'ensemble des RDV liés à la santé, RDV vaccinations, etc. ;
- Indiquer si le jeune perçoit une allocation en lien avec un apprentissage ;
- Indiquer si le jeune possède un RIB ;
- Chaque demande de renouvellement est visée par la cheffe de service éducatif et co-signé par le rédacteur.

TAUX D'OCCUPATION

MINEURS MNA 2019
(TAUX D'OCCUPATION MOIS PAR MOIS)

Période	Journées réalisées	Journées théoriques	Taux d'occupation
Janvier	930	1674	55,56%
Février	1092	1512	72,22%
Mars	1395	1674	83,33%
Avril	1350	1620	83,33%
Mai	1519	1674	90,74%
Juin	1546	1620	95,43%
Juillet	1612	1674	96,30%
Août	1583	1674	94,56%
Septembre	1536	1620	94,81%
Octobre	1581	1674	94,44%
Novembre	1447	1620	89,32%
Décembre	1364	1674	81,48%
Total annuel	16955	19710	86,02%

MINEURS MNA 2019
(TAUX D'OCCUPATION CUMULÉ DE MOIS EN MOIS)

Période cumulée	Journées réalisées	Journées théoriques	Taux d'occupation
Janvier	930	1674	55,56%
Février	2022	3186	63,47%
Mars	3417	4860	70,31%
Avril	4767	6480	73,56%
Mai	6286	8154	77,09%
Juin	7832	9774	80,13%
Juillet	9444	11448	82,49%
Août	11027	13122	84,03%
Septembre	12563	14742	85,22%
Octobre	14144	16416	86,16%
Novembre	15591	18036	86,44%
Décembre	16955	19710	86,02%
Total annuel	16955	19710	86,02%

MAJEURS MNA 2019 (TAUX D'OCCUPATION MOIS PAR MOIS)

Période	Journées réalisées	Journées théoriques	Taux d'occupation
Janvier	0	465	0,00%
Février	0	420	0,00%
Mars	0	465	0,00%
Avril	4	450	0,89%
Mai	124	465	26,67%
Juin	305	450	67,78%
Juillet	496	465	106,67%
Août	510	450	109,68%
Septembre	540	465	120,00%
Octobre	558	450	120,00%
Novembre	630	465	140,00%
Décembre	775	450	166,67%
Total annuel	3942	5475	72,00%

Période cumulée	Journées réalisées	Journées théoriques	Taux d'occupation
Janvier	0	465	0,00%
Février	0	885	0,00%
Mars	0	1350	0,00%
Avril	4	1800	0,22%
Mai	128	2265	5,65%
Juin	433	2715	15,95%
Juillet	929	3180	29,21%
Août	1439	3645	39,48%
Septembre	1979	4095	48,33%
Octobre	2537	4560	55,64%
Novembre	3167	5010	63,21%
Décembre	3942	5475	72,00%
Total annuel	3942	5475	72,00%

LE FONCTIONNEMENT EN DIFFUS

Cette modalité d'accueil nécessite de pouvoir s'appuyer sur un parc de véhicule suffisant. En ce sens, nous disposons actuellement de 4 véhicules 5 places, 1 véhicule 8 places principalement utilisé pour les sorties loisirs et les déplacements aux Ambassades, et 1 véhicule 5 places prêté par le CHRS Le Nouvel Horizon.

Nous nous projetons sur l'acquisition d'un véhicule 5 places supplémentaire, dans l'idéal une voiture électrique afin de s'inscrire dans une dynamique de développement durable et d'un véhicule 7 places.

LES BUREAUX

De l'ouverture à août 2019, le bureau principal du Service MNA était une maison individuelle située sur les hauteurs de Charleville-Mézières. Au fil de l'accroissement de l'accueil des mineurs et majeurs non accompagnés et des professionnels, cet espace est devenu incongru.

L'acquisition de nouveaux locaux en septembre 2019 en plein centre-ville de Charleville-Mézières a permis à l'équipe de se projeter dans une nouvelle dynamique d'accompagnement.

Ce changement a facilité la sortie de l'aménagement des logements indispensables à l'accueil de nouveaux jeunes vers un accompagnement éducatif.

Le service MNA dispose, alors, de 2 locaux administratifs : 1 principal à Charleville-Mézières d'une superficie de 177 m² organisé en Open-Space où l'ensemble des travailleurs sociaux, équipe d'encadrement et comptable se retrouvent pour orchestrer au mieux la prise en charge des mineurs et jeunes majeurs non accompagnés et 1 secondaire à Rethel d'une superficie de 59 m².

Le dernier semestre de l'année 2019 a, tout de même, été rythmé par l'installation des nouveaux bureaux et l'opérationnalisation des espaces de travail (DEKRA, DESAUTEL, CYRTEL, CegiAlfa, etc.).

Les locaux administratifs sont occupés par les professionnels principalement le matin et une partie de l'après-midi en semaine pour les tâches administratives inhérentes à l'accompagnement des MNA. Les jeunes peuvent, également, être reçu dans ces lieux dans des espaces d'entretiens.

Le reste du temps est consacré aux visites à domicile (VAD). Les travailleurs sociaux se rendent dans chacun des appartements tous les jours afin d'accompagner l'ensemble des jeunes. La priorité est donnée aux mineurs dans l'intensité des présences éducatives.

LES APPARTEMENTS

Le Service des Mineurs et Majeurs Non Accompagnés de la Fondation de l'Armée du Salut c'est 24 appartements sur les départements des Ardennes afin d'accueillir et d'accompagner 69 jeunes.

Plus précisément, c'est 18 logements sur le territoire de Charleville-Mézières et 6 au niveau de Rethel (Sud Ardennes).

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES ARDENNES - ARMÉE DU SALUT
CAPACITÉS D'ACCUEIL, EFFECTIFS ET POSSIBILITÉS D'ADMISSION DES MNA

Actualisation au 31/12/19

	Capacité autorisée par PSPE	Effectif réel	Mineurs	Majeurs	Possibilités d'accueil
28 rue Robert Bruxelles - appt 6 - Charleville-Mézières	3	3	2	1	0
38 rue Léon Dehuz - appt 34 - Charleville-Mézières	3	3	3	0	0
29 rue des Pivoines - appt 1 - Charleville-Mézières	4	4	4	0	0
11 rue Eva Thomé - Charleville-Mézières	5	5	5	0	0
72 rue du 11 Novembre - appt 7 - Charleville-Mézières	3	3	3	0	0
3 rue des Pivoines - appt 22 - Charleville-Mézières	4	4	2	2	0
77 bis rue Ferroul - appt 41 - Charleville-Mézières	2	2	2	0	0
5 ter rue de Champagne - Charleville-Mézières	4	4	3	1	0
13 rue des Pivoines - Charleville-Mézières	4	4	3	1	0
55 rue de la Ronde Couture - Charleville-Mézières	3	3	3	0	0
31 rue Léon Dehuz - Charleville-Mézières	2	2	2	0	0
3 Vieille Meuse - Charleville-Mézières	4	4	3	1	0
1 boulevard de la Couronne Champagne - Charleville-Mézières	4	4	4	0	0
5 rue de Champagne - Charleville-Mézières	3	3	3	0	0
6 rue de Champagne - Rethel	3	3	1	2	0
1 rue du Maréchal Leclerc - appt 17 - Rethel	3	3	2	1	0
3 rue de Champagne - Rethel	2	2	0	2	0
6 rue de Lorraine - appt 212 - Rethel	2	2	0	2	0
1 rue Maréchal Juin - appt 7 - Rethel	2	2	0	2	0
1 rue Maréchal Juin - appt 8 - Rethel	2	2	0	2	0
3 cour de la Jonquette - Charleville-Mézières	1	1	0	1	0
64 B Vincent Auriol - Charleville-Mézières	2	2	0	2	0
4 cour de la Jonquette - Charleville-Mézières	2	2	0	2	0
37 rue Léon Dehuz - appt 16 - Charleville-Mézières	2	2	0	2	0
Total	69	69	45	24	0

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE



PLAN RETHEL



PLAN CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Les missions des professionnels du Service MNA gagnent en consistance dans les relations que chaque membre de l'équipe a su tisser au fil du temps.

L'hétérogénéité des parcours des salariés profite au développement de cette dynamique partenariale. Ainsi, ces derniers ont su mettre à profit leurs relations professionnelles.

Ci-dessous un « Mind Map » afin de visualiser les principaux acteurs œuvrant dans l'intérêt des jeunes mineurs et majeurs non accompagnés :



Principaux liens de partenariats et de réseaux du Service MNA des Ardennes

Quelques éléments venant compléter ce schéma :

- Rencontre avec les services de la préfecture le 25 novembre 2019 et mise en place d'une réelle réflexion commune sur la dynamique de régularisation des MNA. S'ensuit des contacts facilités et plus réguliers ;
- CSAPA le 26 novembre afin de réfléchir sur des actions à mettre en place aux alentours du premier semestre 2020. Début de rédaction d'une convention de partenariat ;
- Approche d'un troisième bailleur social (Espace Habitat) pour diversifier l'offre de logement ;
- Mission de bénévolat pour 10 jeunes accompagnés de 2 travailleurs sociaux en lien avec le partenariat tissé avec l'association FLAP pour accompagner dans le montage et démontage de scènes pour le Festival Le Cabaret Vert ;
- Chaque quinzaine, 8 jeunes peuvent assister aux matchs de foot du CSSA, Club emblématique des Ardennes ;
- Un partenariat solide avec le service des sports et de la vie associative de Charleville-Mézières qui nous permet de bénéficier de différents prêts de salle pour les manifestations que nous organisons ;
- Un jeune MNA siège au conseil d'administration de l'association REPAIR08 nouvellement constituée sur le département pour apporter un soutien aux sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- L'apprentissage et le perfectionnement en Français constituent une priorité pour les personnes que nous accompagnons, par conséquent l'ensemble des jeunes mineurs et majeurs sont épaulés par l'association J'spr08 et en toute fin d'année 2019 par un professeur de Français bénévole ;
- Les trois centres sociaux bordant le territoire de Charleville nous permettent de développer différentes actions : chantiers jeunes, atelier cuisine favorisant l'interculturalité en bénéficiant d'une cuisine pédagogique et projet studio musique à venir.

RETOUR SUR LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2019

Les nombreux échanges avec l'autorité de contrôle, représentée par le Conseil Départemental ont su rythmer les temps forts de l'année 2019. Le COPIL du 5 novembre 2019 est venu consolider le cadre d'intervention de l'Armée du Salut auprès des MNA.

LE RAMADAN

Le ramadan constitue un temps fort dans la vie des jeunes du service et amène les professionnels à repenser toute l'organisation pendant toute sa durée.

Le service MNA a pu bénéficier du soutien de l'association humanitaire « les locataires de la planète Terre » tout au long du ramadan. Cette aide s'est manifestée par l'apport de colis alimentaire, l'organisation de temps de partage quotidien en lien perpétuel avec les travailleurs sociaux de l'Armée du Salut.

La fin du ramadan a été fêtée en partenariat avec cette même association.

Les professionnels font état d'un temps de convivialité qui a contribué à tisser du lien entre eux et les personnes accueillies.

Malgré la gymnastique organisationnelle que cela demande et les efforts d'adaptation ce temps a été apprécié de tous.

LES VACANCES ET LA RENTRÉE SCOLAIRE

Les vacances scolaires ont été rythmées par diverses sorties organisées par les travailleurs sociaux :

- Mission de bénévoles pour l'installation du Festival le Cabaret Vert et participation de 10 jeunes à cette manifestation culturelle avec les deux travailleurs sociaux garant du projet ;
- Les multiples sorties aux différents lacs jonchant les Ardennes ;
- Les Olympiades organisées par le CHRS le Nouvel Horizon ;
- Chantiers éducatifs pour plusieurs jeunes en partenariat avec le SARC ;
- Tour de France de Vélo à Brienne-sur-Aisne ;
- Sorties pour effectuer des vêtements à Troyes puis à Reims ;
- Berck Plage ;
- Invitation à la foire de Châlons-en-Champagne.

Néanmoins, il est remonté une difficulté aux niveaux des transports en commun. En effet, à partir du mois d'août, les cartes des transports ne sont plus valides car elles sont financées dans le cadre de la période scolaire. Une dimension à prendre en compte pour l'année à venir afin de faciliter la mobilité des jeunes.

La rentrée scolaire fut compliquée puisque c'est l'ensemble de l'effectif qu'il a fallu préparer à ce temps.

Un faux rythme s'est installé pendant les vacances scolaires avec des habitudes de vie pour les jeunes en inadéquation avec l'école (les couchés très tardifs).

Cela a demandé un accompagnement éducatif soutenu durant les premières semaines d'école pour rétablir un rythme se prêtant aux apprentissages.

Les professionnels ont, une fois de plus, fait preuve d'adaptation et de réactivité dans les différentes demandes adressées par les établissements scolaires.

EXPRESSION DES PERSONNES ACCUEILLIES

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

SECOURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE
La Fondation de l'Armée du Salut



QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

Ce questionnaire est un document d'évaluation interne qui permettra à notre service de nous améliorer. Il est totalement anonyme. Merci pour votre participation.

1) A votre arrivée à l'Armée du Salut, avez-vous été accueillis par la direction ?

Oui Non

Si non, qui vous a accueillis ?

2) Vous a-t-on présenté les locaux ?

Oui Non

3) Avez-vous été prévenu que vous serez hébergé en logement collectif ?

Oui Non

4) Combien de fois voyez vous par semaine les éducateurs ?

Moins de 2 fois Entre deux et trois fois
 Plus de 3 fois

5) L'équipe encadrante (Directeur, Cheffe de service) vous a-t-elle déjà rencontré ?

Oui Non

Si oui, à quelle occasion ?

Si non, aimeriez-vous rencontrer l'équipe ?

Oui Non



6) Êtes-vous satisfaits de votre accueil à l'Armée du Salut ?

Oui

Non

7) Est-ce que votre référent a travaillé avec vous sur votre projet personnalisé ?

Oui

Non

8) Qu'est ce qui vous plaît à l'Armée du Salut ? 😊

9) Qu'est ce qui ne vous plaît pas ? 😞

10) Quel âge avez-vous ?

15 ans

16 ans

17 ans

18 ans

Question n°5 : 15 jeunes ont répondu oui, soit 68,18%, et 7 ont répondu non, soit 31,81% des répondants.

Question n°6 : 18 jeunes ont répondu oui, soit 81,81% et 4 ont répondu non, soit 18,18% des répondants.

Question n°7 : 13 personnes ont répondu oui, soit 59,09% et 9 personnes ont répondu non, soit 40,90%.

Question n°8 : Éducateurs - 9 jeunes ; Accompagnement papier - 1 jeune ; Aide - 1 jeune ; Gentils - 2 jeunes ; Attentifs aux demandes - 1 jeune ; Tout - 4 jeunes ; Argent - 1 jeune ; Respect - 1 jeune ; Générosité - 1 jeune ; Appartement - 1 jeune ; Colocataire - 1 jeune ; Appartement - 1 jeune.

Question n°9 : Bureau loin du domicile : 1 jeune (avant le déménagement des locaux)

Au total, 22 jeunes ont participé à répondre au questionnaire sur un effectif de 67, le taux de réponse s'élève à 33%.

Globalement ils sont satisfaits de l'Armée du Salut et des conditions de vie dont ils disposent.

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

La création du Conseil de la Vie Sociale a eu lieu le 31 Juillet 2019. A cette occasion, un bureau de vote s'est tenu afin d'en élire ses membres.

Le premier rassemblement du CVS s'est effectué le 24 octobre 2019. En ce sens, y est abordé la présentation de cette instance, ses modalités de fonctionnement ainsi que son calendrier. Ce temps a permis de solliciter l'avis consultatif pour validation du règlement de fonctionnement, du contrat de séjour et énoncer le début de l'élaboration du livret d'accueil.

Afin de faciliter l'échange et la compréhension des membres, le président du CVS a fait le choix d'animer ce temps par thématique rythmant le quotidien des personnes accueillies pour recueillir au mieux les différentes demandes et interrogations (L'hébergement, le kit hygiène, les ustensiles de cuisine, l'alimentation, l'école, les papiers administratifs, les loisirs et moments de partage).

Analyse du questionnaire :

Question n°1 : 15 jeunes ont répondu oui, soit 68,18% des répondants et 7 ont répondu non, soit 31,81% sur les 22 questionnaires rendus.

Question n°2 : 17 jeunes ont répondu oui, soit 77,27% et 5 ont répondu non, soit 22,72% des répondants.

Question n°3 : 21 jeunes ont répondu oui, soit 95,45% et 1 a répondu non, soit 4,54% des répondants.

Question n°4 : 11 jeunes ont répondu « moins de 2 fois » soit 50% des répondants, 6 jeunes ont répondu « entre 2 et 3 fois », soit 27,27% et 5 jeunes ont répondu « plus de 3 fois par semaine » soit 22,72% des répondants.

PRINCIPALES MANIFESTATIONS DE FIN D'ANNÉE

La fin d'année s'est accélérée avec quelques manifestations d'envergure plus ou moins importante.

Un partenariat naissant avec le Club Sportif Sedan Ardennes (CSSA) dans le deuxième semestre 2019 a permis à de nombreux jeunes de participer à l'ensemble des matchs à domicile de cette équipe emblématique du Département.

Aussi, l'implication du service dans la vie de Charleville-Mézières au moment du Festival Mondial du Théâtre de Marionnettes. La devanture de l'établissement s'est d'ailleurs mise aux couleurs du festival pendant toute la durée de la manifestation du 20 au 29 septembre 2019.

Les jeunes mineurs et majeurs ont pu participer à des spectacles fermés et des spectacles de rue et échanger des temps de convivialité avec les travailleurs sociaux. Ce qui a rapproché salariés et personnes accueillies reste sans doute l'incompréhension face à certains spectacles très abstraits.

Le 31 octobre 2019, c'est près de 20 jeunes qui sont félicités lors de la Cérémonie de la réussite initiée par le Conseil Départemental pour l'obtention de diplômes, de conduites exemplaires à l'école et en dehors ainsi que leur sérieux dans les apprentissages.

Deux jeunes ont participé à l'élaboration du buffet accompagné sur plusieurs jours par un grand chef de cuisine.

Le 23 décembre 2019, un goûter de fin d'année a permis de réunir près de 25 jeunes autour d'un moment de convivialité et de partage.

L'année s'est terminée par l'organisation d'un tournoi de foot par le Service MNA de la Fondation de l'Armée du Salut. Une manifestation à échelle départementale puisque 5 établissements ont fait le déplacement (CHRS l'Espérance, Centre Social le SARC, La Sauvegarde des Ardennes – Groupe SOS, CHRS Le Nouvel Horizon et Le Service MNA). Cette journée a regroupé 9 équipes de foot, 45 jeunes du Service MNA et près de 100 personnes présentes.

Cette action a été un succès à en entendre les retours des différents établissements et le CHRS l'Espérance s'est d'ailleurs proposé pour organiser la prochaine journée de ce type.

RETOUR EN IMAGES DE CETTE ANNÉE 2019



Foot



Noël



Cérémonie de la réussite



Cave de Champagne



Berck Plage



Atelier Cuisine

En ce qui concerne les activités proposées et acceptées par les jeunes mineurs et majeurs, cela a nécessité une longue période d'adaptation, de tissage de lien, d'installation d'une confiance mutuelle et tout simplement la construction d'une relation éducative.

Au cours du premier semestre, les jeunes se sont montrés assez réfractaires aux activités proposées et n'y trouvaient pas forcément d'intérêt mis à part une minorité de jeunes. Au fil du temps, le lien s'est tissé et s'est consolidé avec les professionnels. Par conséquent, il est plus facile de proposer des activités différentes et ainsi pouvoir satisfaire plus de personnes.

Aussi, le premier semestre étant consacré principalement à l'installation des jeunes, cela a laissé peu de temps à l'investissement dans les activités à penser et à conduire. Le deuxième semestre a petit à petit laissé la place à l'organisation de différentes manifestations. Les professionnels se sont parfois confrontés à des échecs pour des sorties loisirs et cultures, mais aussi à des réussites. Il est donc crucial de prendre en compte ce qui intéresse et ce qui ne fonctionne pas afin de faire vivre au mieux l'année 2020.

Il est important de souligner, tout de même, qu'une activité est appréciée de tous et qu'ils répondent tous présent sans exception et que celle-ci rapproche toutes les cultures, toutes les tranches d'âges, tous les parcours : le FOOT. Et que malgré tout le parcours traumatique que certains ont pu vivre, ce type d'événement laisse éclater leur joie de vivre !

QUELQUES DONNÉES CHIFFRES

PÉRIODE 2019

File active 74		
Sorties des effectifs 6		
<i>Sorties «sèches» 4</i>	<i>Sortie pos-fugue 1</i>	<i>Sortie positive 1</i>
Contrats Jeunes Majeurs 24		
Scolarisés 70	Non scolarisés 4	Cursus Apprentissage 2
Récépissé de titres de séjours 4		
Vie Professionnelle et Familiale 3	Travailleur temporaire 1	

Sortie dite « sèche » : On nomme, ainsi, une sortie lorsqu'elle n'est pas anticipée ou bien que rien n'est envisagé par la suite tant la situation est complexe. C'est une sortie que nous subissons de par le comportement du jeune qui est en inadéquation avec une réelle volonté d'intégration.

Elle peut soit survenir à la non-formalisation d'un Contrat Jeune Majeur, soit pour la non-reconduction d'un CJM.

Sortie post-fugue : Un jeune est compté dans les effectifs jusqu'à un mois après avoir fugué et dépend, donc, toujours de l'Armée du Salut. Passé ce délai, il sort des effectifs et libère sa place.

Sortie positive : Ce type de sortie résulte principalement de l'acquisition d'une autonomie suffisante (financière, santé, logement, projet professionnel), d'une bonne intégration à la société française et d'une régularisation administrative.

Le jeune est alors suivi par la Maison des Solidarités dont il dépend en fonction de son territoire d'habitation et bénéficie d'un accompagnement éducatif toujours dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur mais ne fait plus partie des effectifs de l'Armée du Salut. Un tuilage est tout de même effectué afin de préparer au mieux le départ et le passage de relais.

PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2020

L'année 2020 devra s'inscrire dans la poursuite de la dynamique de dématérialisation en lien avec une logique de développement durable.

Aussi, l'équipe poursuivra son implication dans le travail amorcé avec Vincent GISKA dans le cadre de l'analyse des pratiques professionnelles et de l'étude de cas complexe. Les premières séances ont eu lieu les 8, 20 et 21 novembre 2019.

Le programme est fixé pour le premier semestre de l'année 2020 :

CONSTITUTION DES GROUPES ET ORGANISATION A.P.P./ÉTUDE DE CAS COMPLEXE ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Groupe 1	Groupe 2
Amandine K. Thierry L. Éline B. Fatiha A. Angélique N. Stéphane B. Mustapha D.	Slimane H. Jason M. Jackie D. Cécilia H. Laura M. Isabelle H.

	A.P.P «Classique» 10h00-12h30	A.P.P «Classique» 13h30-16h00	Étude de cas complexes 10h00-12h30/13h30-16h00
06/01/2020	Groupe 1	Groupe 2	
10/02/2020	Groupe 2	Groupe 1	
23/03/2020			2 situations à définir
17/04/2020	Groupe 2	Groupe 1	
18/05/2020	Groupe 1	Groupe 2	
15/06/2020			2 situations à définir
08/07/2020	Groupe 1	Groupe 2	

IMPULSER UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE DANS L'ACCOMPAGNEMENT

Le Service MNA œuvrant dans un cadre diffus axe son accompagnement intuitivement sur des temps individuels ou en collectif restreint (2 à 3 personnes). Aussi, il est devenu naturel pour les professionnels de conduire des temps individuels.

Néanmoins, la société est faite de multitudes d'interactions, d'espaces collectifs nécessitant une adaptation de chaque instant. En ce sens, accompagner les jeunes MNA dans un processus d'intégration c'est aussi reproduire ces espaces et analyser leur comportement en collectif tout en interagissant d'un point de vue éducatif.

C'est pourquoi le Service MNA doit engager dès le premier semestre 2020 des actions collectives concrètes, régulières dans le but de développer un accompagnement collectif auprès des jeunes.

Installer durablement les habitudes de travail des professionnels sur l'alliance indispensable d'interventions individuelles et collectives afin de répondre parfaitement à la démarche d'intégration dont nécessite les personnes accueillies.

En lien avec le CADA de l'association de l'AATM, des créneaux de sports collectifs vont être mis en place les mardis soir.

La ville de Charleville nous met, également, à disposition une salle pour les jeudis soir afin de mettre en place des temps réguliers de sports collectifs.

Ce sont des prémices à la dynamique collective à installer et les différentes manifestations de l'année viendront, aussi, compléter ces temps.

ÉTOFFER L'ACCOMPAGNEMENT AUTOUR DU SOIN PSYCHOLOGIQUE

A l'heure actuelle, il est difficile de trouver des pistes de travail sérieuses pour répondre à la détresse psychologique des personnes accueillies de par le manque « d'outillage » professionnel et la réserve des jeunes à ce sujet. Cependant, l'objectif de l'année 2020 est de réfléchir à des moyens d'avancer sur la question des polytraumatismes subis, notamment au cours du parcours migratoire.

CREUSER LA PISTE EMDR

Qu'est-ce que l'EMDR :

« Quand des expériences inquiétantes se produisent, elles sont stockées dans le cerveau avec toutes les images, bruits, pensées et sentiments qui l'accompagnent au moment de l'événement. Quand une personne a été traumatisée, le cerveau semble ne pas pouvoir traiter l'expérience comme il devrait le faire normalement. Par conséquent, les pensées et les sentiments négatifs de l'événement traumatique sont « emprisonnés » dans le système nerveux. Puisque le cerveau ne peut pas traiter ces émotions, l'expérience et/ou les sentiments qui l'accompagnent sont souvent supprimés de la conscience. Cependant, la détresse continue de se manifester dans le système nerveux où elle cause des perturbations dans le fonctionnement émotif de la personne.

La technique de thérapie EMDR fait deux choses très importantes. D'abord, elle « débloque » les mémoires et les émotions négatives stockées dans le système nerveux, puis, elle aide le cerveau à re-traiter l'expérience (au sens informatique de traitement de l'information) pour qu'elle soit « digérée ».

Le praticien travaille doucement avec le patient, le guidant progressivement pour rendre à nouveau visite à l'incident traumatique. Quand le souvenir est évoqué, les patients refont alors l'expérience des sensations et des émotions d'une nouvelle façon. La thérapie EMDR permet d'acquérir la compréhension de soi et la perspective qui permettront au patient de choisir ses actions, plutôt que de se sentir impuissant face à leurs réactions. Ce processus peut être complexe s'il y a beaucoup d'expériences reliées aux émotions négatives. Les séances de thérapie EMDR continuent jusqu'à ce que les souvenirs et les émotions traumatiques aient disparu »¹

PROJET MUSIQUE

Un projet musique est en réflexion en partenariat avec le centre social André Dhôtel. Une salle type studio avec des instruments de musique sera à disposition d'un travailleur social et d'un groupe de jeune.

L'idée est, par le biais de la musique, de permettre de libérer l'expression des émotions des jeunes souhaitant s'investir dans ce projet.

Mustapha DJEBEL, moniteur éducateur, est le porteur de cette action à entamer au cours de l'année 2020.

¹ <https://www.emdr-france.org>

Celle-ci pourra, également, entrer dans le cadre des projets à défendre lors de la nuit de la philanthropie. L'idée d'avoir un studio de musique réservé aux jeunes MNA leur permettant de s'exprimer sur leurs difficultés, émotions, parcours, traumatismes en bénéficiant d'un regard psychologique en obtenant le financement d'un mi-temps d'un psychologue.

FESTIVAL DE L'ÉCRIT

Dans la même philosophie que le projet musique, Jackie DAMPERON portera l'implication des jeunes volontaires pour participer au festival de l'écrit. Cet évènement est initié par Charlevil'lecture, Initiales et la ville de Charleville-Mézières et plus précisément pour ne pas la citer, Madame l'Adjointe au Maire.

En plus d'être un outil de médiation indéniable dans l'extériorisation des émotions, ce projet sera l'occasion de contribuer à l'intégration des participants ainsi qu'à la promotion de l'Armée du Salut et par rayonnement de l'ensemble des personnes accueillies.

RÉFLEXION SUR LE PARC LOCATIF ACTUEL

Un travail de fond va être conduit sur l'année 2020 concernant le parc locatif actuel. Les différents appartements ont été pris dans une période de montée en charge de l'effectif. L'heure est, donc, au bilan afin de s'interroger sur ce qui est pertinent ou non. Plusieurs critères seront mis en tension avec notamment la localisation, le nombre de personnes par appartement, les équipements, la sécurité, le voisinage, les bailleurs sociaux, les envies des personnes accueillies, etc. A ce sujet, un questionnaire sera élaboré à destination des jeunes accompagnés.

L'acquisition d'un appartement supplémentaire en location a été validé par le Conseil Départemental. L'idée est d'avoir un appartement dit SAS pour permettre d'anticiper des arrivées rapidement tout en prenant le temps de préparer les sorties des effectifs. Cet appartement pourra, également, servir en situation de conflit au sein de la cohabitation afin de procéder à un isolement, de même si besoin de travaux suite à un dégâts des eaux par exemple ou à une invasion de puces, de gale, etc. en procédant à une mise en quarantaine.

Le service dispose, actuellement, d'une maison de 5 places. La gestion est à la limite d'un accueil collectif de mineurs et cela engendre une dynamique plus complexe et plus conflictuelle. Il sera, alors, question de répartir cet accueil en deux appartements. Le bureau principal se trouvant à Charleville-Mézières nécessite, également, une réorganisation des espaces de l'Open-Space afin d'offrir plus de confidentialité. Une réflexion a d'ailleurs déjà été entamée par l'équipe du service à ce sujet. Des plans ont été pensés et feront l'objet d'une étude auprès d'un architecte pour la faisabilité et en lien étroit avec Habitat 08.

Le bureau de Rethel est un appartement et ne se prête pas forcément à l'accueil de public pour mener des entretiens, ou tout autre forme de travail éducatif.



Colonel Daniel NAUD
Président de la Fondation de l'Armée du Salut



Éric YAPOUDJIAN
Directeur Général de la Fondation de l'Armée du Salut



Yvan GRIMALDI
Directeur des programmes Inclusion



Philippe WATTIER
*Directeur des Établissements et Services
de la Fondation de l'Armée du Salut à Reims et dans les Ardennes*



Bob THOUÉ
Directeur Adjoint Ardennes

Établissement et Services de la Fondation de l'Armée du Salut de Reims
42, rue de Taissy 51100 Reims
03 26 85 23 09 - nhorizon@armeedusalut.fr

